

Concertation charte  
d'engagements sur l'usage des  
produits phytosanitaires –  
loi EGALIM

Atelier participatif de Nancy  
07/10/2020

SNCF Réseau Grand-Est

**Note de Synthèse**

16 octobre



# SOMMAIRE

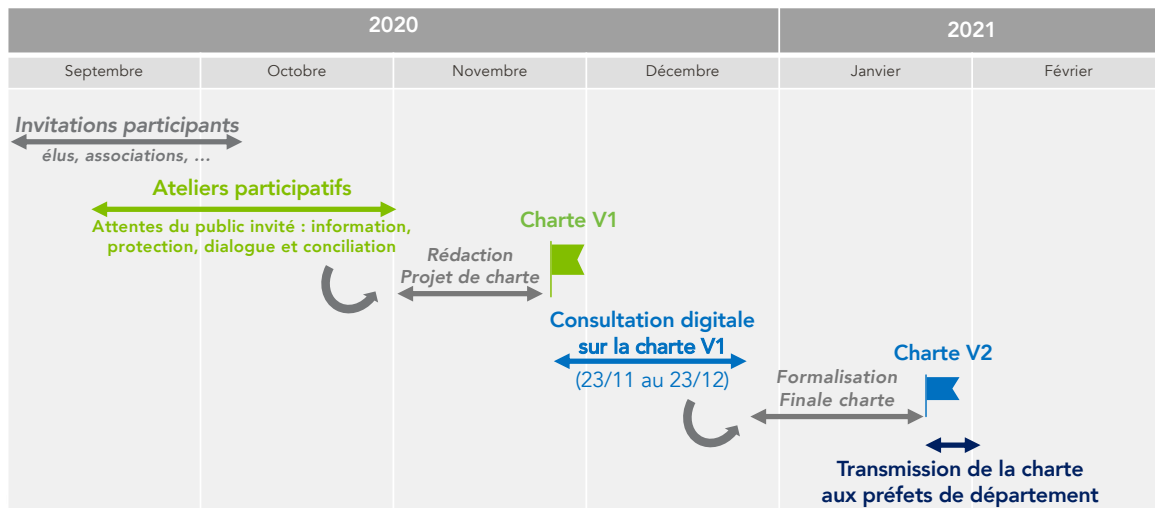
<b>1</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
1.1	RAPPEL DE LA DEMARCHE DE CONCERTATION EGALIM .....	3
1.2	DEROULEMENT DE L'ATELIER .....	3
<b>2</b>	<b>SYNTHESE DES ECHANGES.....</b>	<b>4</b>
2.1	PRESENTATION EN PLENIERE.....	4
2.2	SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS EN SOUS-GROUPES.....	7
2.2.1	<i>Information en matière d'usage des produits phytosanitaires .....</i>	<i>7</i>
2.2.2	<i>Protection des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires.....</i>	<i>8</i>
2.2.3	<i>Dialogue et conciliation concernant l'usage des produits phytosanitaires .....</i>	<i>8</i>
2.2.4	<i>Priorisation des contributions par thème.....</i>	<i>8</i>
2.3	SUITES DU PROCESSUS .....	8
2.4	MOT DE LA FIN .....	9
<b>3</b>	<b>ANNEXES .....</b>	<b>10</b>
3.1	ANNEXE 1 : ATTENTES ET BESOINS EXPRIMES EN AMONT DE L'ATELIER .....	10
3.2	ANNEXE 2 : CONTRIBUTIONS EN SOUS-GROUPES THEMATIQUES ET PRIORISATION .....	10
3.2.1	<i>Contributions en matière d'information sur l'usage des produits phytosanitaires .....</i>	<i>10</i>
3.2.2	<i>Contributions en matière de protection des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires.....</i>	<i>11</i>
3.2.3	<i>Contributions en matière de dialogue et conciliation en lien avec l'usage des produits phytosanitaires.....</i>	<i>12</i>
3.3	ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS .....	12

# 1 Introduction

## 1.1 Rappel de la démarche de concertation Egalim

L'article 83 de la loi Egalim (« protection des personnes lors de l'utilisation des produits phytosanitaires à proximité des zones d'habitation ») et le décret d'application du 27/12/2019 prévoient que l'utilisation des produits phytosanitaires soit encadrée par des chartes d'engagements élaborées par les utilisateurs suite à une concertation avec le public.

Dans ce cadre, SNCF Réseau a engagé une démarche de concertation pour construire une charte d'engagements. Cette démarche participative est structurée en deux étapes entre septembre et décembre 2020.



L'atelier participatif du 07/10/2020 à Nancy s'inscrit dans la 1<sup>ère</sup> étape de cette concertation.

## 1.2 Déroulement de l'atelier

16 participants dont 9 hors SNCF Réseau et Nicaya Conseil

Durée de l'atelier : 18h15 à 20h30

L'atelier s'est déroulé en 4 temps

- Introduction générale sur la loi Egalim et la démarche de concertation conduite par SNCF Réseau pour élaborer une charte d'engagements en lien avec l'usage des produits phytosanitaires
- Enjeux et pratiques de maîtrise de la végétation sur le réseau ferré national

- Travail en sous-groupes sur les 3 thématiques de la charte d'engagements : information, protection, dialogue et conciliation
- Partage des productions des participants et priorisation

## 2 Synthèse des échanges

---

### 2.1 Présentation en plénière

En ouverture de l'atelier et avant la présentation en plénière, Delphine Michel, élue à la ville de Nancy a accueilli l'ensemble des participants. Elle a remercié chacun pour sa présence et souligné la venue de SNCF Réseau sur le territoire afin d'échanger avec les acteurs locaux sur les pratiques en matière de maîtrise de la végétation. La séance étant l'occasion d'en apprendre davantage sur le sujet, de partager des retours d'expérience et d'intégrer les questions environnementales à la réflexion. Delphine Michel a conclu en souhaitant un bon atelier instructif et productif à tous les participants.

Valérie Crouvezier, responsable du pôle environnement et développement durable à la direction territoriale Grand-Est de SNCF Réseau, a par la suite présenté le cadre d'organisation de la séance de travail : la loi Egalim qui encadre l'utilisation des produits phytosanitaires dans une perspective de réduction et de développement de nouvelles pratiques. Valérie Crouvezier a souligné la volonté de SNCF Réseau de conduire une concertation pour élaborer une charte d'engagements sur l'utilisation des produits phytosanitaires. Enfin, Valérie Crouvezier a indiqué aux participants l'organisation de la séance : un temps de partage d'information par SNCF Réseau et un travail en sous-groupe dans le but de mobiliser l'intelligence collective.

Suite à l'accueil des participants, Nicaya conseil (en charge de l'animation de l'atelier) a tout d'abord rappelé les règles sanitaires à respecter pour la sécurité de tous et les dispositions prises pour y contribuer (distance des chaises, mise à disposition de gel hydrol-alcoolique, de masques, ...).

Dans un second temps, Nicaya conseil a proposé aux participants de se présenter, avant de rappeler le déroulement prévisionnel de l'atelier et de proposer des règles de travail et d'échanges, que les participants ont approuvées.

Nicaya conseil a ensuite proposé aux participants d'exprimer leurs attentes et besoins par rapport à l'atelier (cf. Annexe 1). En synthèse les principales attentes portent sur :

- Le partage d'informations sur les pratiques de maîtrise de la végétation sur le réseau ferré et ses abords ;
- Les dispositions prises par SNCF Réseau pour la biodiversité, les espèces envahissantes ;

- Des précisions sur les traitements utilisés et les alternatives pouvant être mises en place.

Nicaya conseil a précisé aux participants que s'ils souhaitaient aborder d'autres thèmes que celui prévu pour l'atelier, ils pouvaient le formuler oralement et, le cas échéant, le préciser dans le **Cahier d'expression** mis à leur disposition dans la salle.

Lors des deux premiers temps de présentation qui ont suivi SNCF Réseau a **précisé le cadre de la loi EGALIM et de la concertation engagée** ainsi que les **pratiques actuelles de SNCF Réseau en matière de maîtrise de la végétation sur le réseau ferré national et les démarches engagées pour sortir en 2021 de l'usage du glyphosate, et à terme de l'usage des produits phytosanitaires de synthèse.**

Cette présentation a donné lieu à des échanges qui ont porté sur les principaux points suivants :

- **Le déroulé et les résultats de la concertation dans le cadre de la loi Egalim**
  - Un participant demande des précisions sur l'application de la charte d'engagement, et notamment sa déclinaison territoriale. À savoir si une charte sera définie par territoire ou si l'application de la charte sera nationale.
    - SNCF Réseau indique que la charte d'engagement sera nationale, mais sera adressée pour approbation à chaque préfet de département.
    - Certaines particularités territoriales pourront cependant être présentées en annexe, si cela s'avère pertinent.
  - Un participant demande quel sera le contenu de la charte d'engagement
    - SNCF Réseau indique que l'objectif de la concertation est de bâtir avec le public une charte en répondant à trois points : les modalités d'information des riverains et des personnes présentes lors des traitements, les mesures de protection des riverains et les modalités de dialogue et de conciliation entre utilisateurs de produits phytosanitaires et habitants.
  - Un participant demande des précisions quant à l'emploi du terme « riverains » concernant le périmètre d'application de la charte.
    - SNCF Réseau précise que ce terme est utilisé pour recouvrir les parcelles bâties à proximité des voies.
  - Un participant indique que s'il n'y a pas de charte d'engagements, c'est la loi qui s'applique.
    - SNCF Réseau précise que si une charte est approuvée les distances de sécurité peuvent par exemple être abaissées de 5 mètres à 3 mètres en culture basse mais seulement après

- dialogue avec les riverains et après accord de l'ANSES (sur la base d'une étude de la dérive des trains).
- Un participant demande si la charte d'engagements ne concerne que la végétation chez SNCF Réseau.
    - SNCF Réseau indique que la charte d'engagements ne concerne que les végétations sur les emprises de SNCF Réseau, dont SNCF est propriétaire.
  - **L'entretien de la végétation aux abords des voies**
    - Un participant demande comment est gérée la stabilité des talus en lien avec la maîtrise de la végétation.
      - SNCF Réseau indique qu'il est parfois possible de fixer les talus avec un ensemencement pour éviter qu'ils ne s'érodent avant que la végétation s'y développe. Mais dans la majorité des cas l'objectif est de travailler avec la végétation présente sur le terrain sachant que quand il y a une coupe, l'ouverture du milieu naturel permet très rapidement à d'autres espèces de s'installer. C'est notamment le cas pour certaines espèces protégées des prairies qui bénéficient de l'ouverture des milieux pour se développer.
      - Aussi, des parcs naturels régionaux demandent régulièrement à SNCF Réseau d'entretenir davantage sur les talus pour pérenniser la présence d'espèces protégées, en évitant le milieu de se refermer.
      - L'entretien des talus contribue ainsi également à la préservation des milieux naturels.
    - Un participant demande comment SNCF Réseau prend en compte les attentes des associations écologiques concernant les pratiques de maîtrise de végétation.
      - Les enjeux de biodiversité et les actions de SNCF Réseau ne sont pas incompatibles.
      - SNCF Réseau indique qu'il existe aujourd'hui de nombreuses espèces envahissantes qui font concurrence à toutes les autres espèces. La suppression de ces espèces est ainsi favorable au développement de la biodiversité en redonnant de la place aux espèces en régression.
      - Concernant la coupe des arbres, SNCF Réseau prend en compte autant que possible la période de nidification dans la planification des travaux.
    - Une participante souhaite savoir si une commune engagée dans une démarche « zéro produits phytosanitaires » peut intervenir auprès de

SNCF Réseau pour demander à ce que la voie de chemin de fer qui traverse sa commune soit exclue de toute utilisation de produit phytosanitaire.

- SNCF Réseau indique que l’outil de gestion SIGMA capitalise toutes les données environnementales répondant aux textes de loi et qui impliquent des zones de non-traitement. Toutes les réglementations qui obligent à ne pas traiter sont respectées.
- Sur le sujet des communes impliquées dans une démarche « zéro phytosanitaire » il n’existe pas de protocole défini. Il est possible de se rapprocher de SNCF Réseau pour effectuer une demande de non-traitement mais ce sera en discussion locale avec la Direction Territoriale du secteur. Il est toutefois important d’avoir à l’esprit le fait que ne recourir à aucun produit phytosanitaire a des conséquences en termes d’entretien et de coût. Il est peu probable que cette requête soit acceptée car SNCF Réseau doit respecter la continuité du service public. Si toutes les communes font cette demande, il n’est plus possible de traiter le réseau.

## 2.2 Synthèse des contributions en sous-groupes

En deuxième partie de séance, les participants ont été invités à travailler en sous-groupes pour formuler leurs contributions sur les 3 thèmes prévus par le décret EGALIM pour la charte d’engagements :

- **Information** sur l’usage de produits phytosanitaires
- **Protection** des riverains par rapport à l’usage des produits phytosanitaires
- **Dialogue et conciliation** par rapport à l’usage des produits phytosanitaires

*Le détail des contributions produites en atelier est proposé en Annexe 2 à la présente note de synthèse.*

### 2.2.1 Information en matière d’usage des produits phytosanitaires

Les contributions ont permis de mettre en évidence les principales attentes suivantes en matière d’information sur l’usage des produits phytosanitaires :

- Le partage d’informations avec les collectivités, les associations, les riverains ... : cartographie, produits utilisés, dates de traitement, enjeux des traitements, les alternatives possibles et leurs coûts...
- La mise en place d’interlocuteurs dédiés et identifiés au sein de SNCF Réseau ;
- Le partage d’informations précises et accessibles sur les produits phytosanitaires utilisés par SNCF Réseau.

## 2.2.2 Protection des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires

Les contributions ont permis de mettre en évidence les principales attentes suivantes en matière de protection des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires :

- L'engagement à arrêter les traitements sur les cours d'eau ;
- La volonté d'aller au-delà de la réglementation existante pour renforcer la protection dans le cadre de la charte (ex : en matière de distance de sécurité) ;
- La mise en place d'informations sur les traitements aux abords des lieux de loisirs.

## 2.2.3 Dialogue et conciliation concernant l'usage des produits phytosanitaires

Les contributions ont permis de mettre en évidence les principales attentes suivantes en matière de dialogue et de conciliation en lien avec l'usage des produits phytosanitaires :

- La nécessité de faire évoluer la charte d'engagement en y intégrant une clause de revoyure après retour d'expérience ;
- La mise en place d'instances de conciliation : plateforme internet, médiateur extérieur...
- L'importance de privilégier les échanges humains par des rencontres en direct avec les intercommunalités, communes...

## 2.2.4 Priorisation des contributions par thème

Après avoir partagé les résultats des travaux des groupes sur chaque thème, les participants ont priorisé les contributions en fonction de celles qui leur paraissaient importantes à mettre en œuvre (cf. annexe 2).

## 2.3 Suites du processus

A l'issue de la séance SNCF Réseau a présenté les suites du processus de concertation :

- Diffusion du document support de présentation et d'une synthèse des échanges et contributions des participants lors de l'atelier
- Poursuite de l'étape 1 de la concertation avec de nouveaux ateliers



- La démarche d'élaboration de la charte d'engagements qui s'en suivra

Au terme de l'atelier SNCF Réseau a remercié les participants pour leur présence à l'atelier et leur participation active.

SNCF Réseau a invité les participants à consulter le site internet ([www.sncf-reseau.com/fr/riverains-info-phyto-vegetation](http://www.sncf-reseau.com/fr/riverains-info-phyto-vegetation)) afin de rester informé et de télécharger la plaquette d'information relative à la maîtrise de la végétation.

## 2.4 Mot de la fin

En clôture de l'atelier, Nicaya conseil a demandé aux participants 1 mot d'appréciation sur la séance.

Les contributions des participants sont les suivantes :

- Intéressant
- Riche
- Passionnant
- Trop long
- Constructif
- Échange
- Partage
- Pas assez long
- Trop court
- Thème essentiel

## 3 Annexes

### 3.1 Annexe 1 : attentes et besoins exprimés en amont de l’atelier

Les participants ont été invités au début de l’atelier à exprimer leurs attentes et besoins pour cette réunion.

- Partage d’informations en amont des travaux et des traitements ;
- Des éclairages sur les pratiques de SNCF Réseau en matière de maîtrise de la végétation ;
- Des précisions sur l’utilisation du logiciel SIGMA ;
- Avoir des retours d’expériences sur les alternatives envisagées pour sortir du glyphosate et des produits phytosanitaires ;
- Apprendre à connaître SNCF Réseau ;
- Des précisions sur l’entretien des rails en approche et dans les gares et sur l’image renvoyée par cet entretien ;
- Des précisions sur l’extension des zones de non-traitement ;
- Des précisions sur les enjeux en matière de santé liée à l’utilisation des produits phytosanitaires.

### 3.2 Annexe 2 : contributions en sous-groupes thématiques et priorisation

Les contributions des sous-groupes de travail ont été consignées en séance. Elles sont retranscrites littéralement ci-dessous pour chacune des thématiques abordées. Le résultat de la priorisation des contributions par les participants est proposé dans la colonne de droite (nombre de suffrages recueillis).

#### 3.2.1 Contributions en matière d’information sur l’usage des produits phytosanitaires

Les contributions sont classées par ordre de priorité, suite au vote des participants effectué en séance.

Information	
Calendrier des secteurs d’intervention à transmettre aux municipalités / communes	3
Interlocuteur dédié à SNCF Réseau : n° de téléphone, email	1
Plateforme sous forme de foire aux questions accessible à tous pour les questions récurrentes	1

Que les communes sachent qui contacter à SNCF Réseau : porte d'entrée, guichet unique	1
Avoir un référent SNCF et être au courant s'il change	1
Calendrier des interventions dans les bulletins municipaux	1
Campagne media au sens large	
Information en direction des communes	
Interlocuteurs dédiés dans les communes	
Courrier spécifique adressé aux riverains aux abords des voies	
Les communes en relais : premier interlocuteur des citoyens et connaissent les correspondant locaux des journaux	
Réunion publique avec l'interlocuteur dédié de la SNCF et les élus de la commune	
Dans les communes : panneaux d'affichage, site internet, réseaux sociaux	
Insertion presse avec des thèmes accrocheurs, pas trop longs, visuels, pour mobiliser	
Une information pas plus coûteuse que le travail réalisé : modération	

### 3.2.2 Contributions en matière de protection des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires

Les contributions sont classées par ordre de priorité, suite au vote des participants.

Mesures de protection	
Diffusion des périodes de traitement par les communes	4
Informations sur les traitements aux abords de leurs lieux de loisir (promenade, vélo, randonnées...)	2
Aller au-delà de la réglementation en matière de distance de sécurité	2
Continuer les protections déjà appliquées	
L'arrêt des traitements sur les cours d'eau	

Application du retrait de protection appliqué au bâti	
Prévention / information : sources de protection	

### 3.2.3 Contributions en matière de dialogue et conciliation en lien avec l'usage des produits phytosanitaires

Les contributions sont classées par ordre de priorité, suite au vote des participants.

Dialogue et conciliation	
Faire vivre et faire évoluer la charte : clause de revoyure / retour d'expérience	4
Livre / recueil de constats pour remonter à SNCF Réseau + rencontres intercommunalités et communes traversées	3
Médiateur extérieur si l'échange pas satisfaisant en dernier recours	2
Une instance d'échange entre le riverain et l'entreprise → demande internet avec engagement de réponse	1

## 3.3 Annexe 3 : liste des participants

#### Participants :

- Barbier Luc
- Folley Michel
- Gazin Mireille
- Letoffe Béatrix
- Maizieres Laurent
- Michel Delphine
- Python Hervé
- Schmitt Virginie
- Dossou Ghislaine

#### SNCF Réseau :

- Valérie Crouvezier
- Lenaïc Simoutre
- Christophe Karlin
- Jean-Pierre Pujols
- Bernard Hazotte

#### Nicaya Conseil :

- Pratlong Adeline
- Sabouraud Pauline

Concertation charte d'engagements encadrant l'usage des produits phytosanitaires -  
loi Egalim

Septembre – décembre 2020

Pour vous informer :

[www.sncf-reseau.com/fr/riverains-info-phyto-vegetation](http://www.sncf-reseau.com/fr/riverains-info-phyto-vegetation)

